



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE
portant sur
la fermeture du city parc, rue Léo Lagrange
du mardi 25 juin 9 heures au mardi 2 juillet 2024 17 heures

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'en raison de mesures de sécurité pour l'organisation d'une manifestation, il s'avère indispensable d'interdire l'utilisation du city parc, situé rue Léo Lagrange à Isbergues.

ARRETE

Article 1^{er} : Le city parc situé rue Léo Lagrange sera fermé au public du mardi 25 juin 9 heures au mardi 2 juillet 2024 17 heures.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **25 JUIN 2024**

Publié le **26 JUIN 2024**

Le Maire,

David THELLIER